**Q1 (5 pts)**

Citer les principaux droits et devoirs d’un étudiant

**Q2 (5 pts)**

Comment rédiger un travail sans plagiat ? Quels sont les sanctions pour un plagiat ?

**Q3 (5 pts)**

A votre avis, quelles valeurs pensez vous qu’elles ne sont pas appliquées dans l’université ?

**Q4 (5 pts)**

Citez trois valeurs communes entre la charte de l’Université et le code de bonne conduite de Sonatrach.

**Bon courage**

**Corrigé type**

**Question 1 :**

Les droits de l’étudiant sont :

* Droit à un enseignement et encadrement de qualité : grâce à la compétence des enseignants et aux moyens pédagogiques modernes.
* Droit de l’étudiant au respect : ce respect lui est dû par ses camarades, ses enseignants et tout le personnel universitaire.
* Droit à la liberté d’expression : l’étudiant peut exprimer ses idées et ses opinions mais en respectant les valeurs d’éthique et le règlement de l’établissement.
* Droit à une évaluation juste et équitable, l’étudiant doit etre jugé dans son évaluation pour ses efforts et son travail et ne doit subir aucune forme de discrimination.
* L’étudiant a droit de présenter un recours s’il pense qu’il a été lésé dans sa notation.

Les devoirs de l’étudiant sont :

* L’étudiant doit respecter la réglementation au sein l’établissement
* L’étudiant doit respecter toute personne de la communauté universitaire
* L’étudiant doit faire preuve de civisme et de bonne éducation
* L’étudiant doit sauvegarder les biens de l’établissement et ne pas détériorer le matériel et les locaux
* L’étudiant ne doit pas frauder lors d’examens ou utiliser le plagiat.

**Question 2 :**

* Pour rédiger un travail sans plagiat, il faut réaliser une recherche bibliographique qui concerne le sujet d’étude et citer les références dans le texte y compris les figures, mettre entre guillemets et avec le nom des auteurs si le texte est pris intégralement et toujours citer les noms des auteurs même si le texte est modifié par le chercheur, l’enseignant ou l’étudiant. La référence n’est pas citée uniquement dans le cas ou les idées et le texte rédigé sont les siens.
* Les sanctions contre le plagiat sont : l’enseignant / chercheur est traduit devant la commission paritaire qui décidera du retrait de son diplôme préparé et dans lequel le plagiat a été utilisé ou de la destitution de son grade de recherche, s’il n’a pas encore soutenu son travail, sa soutenance sera annulée tant qu’il n’aura pas corrigé le plagiat commis, il peut ètre également exclu du diplôme à préparer.
* L’étudiant comparaitra devant le conseil de discipline qui lui retirera son diplôme sujet du plagiat, s’il est en préparation de son projet de fin d’études, il sera ajourné jusqu’à ce qu’il corrige son travail. L’étudiant peut ètre également momentanément ou définitivement exclu.

**Question 3 :** réponse individuelle. La correction est laissée à l’estimation de l’enseignante.

**Question4 :** Les trois valeurs communes entre l’Université et Sonatrach :

* **Le respect mutuel** : dans un environnement universitaire ou en entreprise toute personne physique a droit au respect et doit le respect aux autres membres de la communauté. C’est ce respect mutuel qui permet d’instaurer un environnement sain de travail et de collaboration pour le bien de tous.
* **L’équité** : toute personne dans l’université ou dans l’entreprise a droit à l’égalité des chances et ne doit pas subir toute forme de discrimination raciale, cultuelle, culturelle, de genre etc…
* **La compétence**: les secteurs universitaire et d’entreprise ont besoin de compétences pour se développer, la compétence est une valeur nécessaire pour le développement scientifique et technologique.

**Examen de rattrapage**

**Question1 (10 pts)**

Définissez les valeurs suivantes :

1. Intégrité et honnêteté dans l’entreprise
2. Equité
3. La vérité scientifique et l’esprit critique
4. Le respect mutuel
5. La compétence

**Question2 (10 pts)**

1. Définissez l’acte de plagiat
2. Expliquez les procédures de traitement d’un acte de plagiat commis par un étudiant en Master lors de sa soutenance d’après l’arrêté ministériel 933 du 28 Juillet 2016.

Remarque : les réponses peuvent ètre exprimées dans la langue souhaitée.

**Corrigé type du rattrapage**

**Question1 (10 pts)**

1. Intégrité et honnêteté dans l’entreprise ( 2 pts)

L’intégrité et honnêteté signifie que toute personne doit refuser de pratiquer des actes illégaux ou immoraux dans sa fonction tels que le trafic, la corruption, la fraude…

1. Equité ( 2 pts)

C’est faire preuve d’impartialité et d’objectivité dans le traitement des dossiers et des cas des travailleurs dans les évaluations, promotions, nominations etc…

1. La vérité scientifique et l’esprit critique ( 2 pts)

Les fondements de l’enseignement universitaire est la recherche de la vérité scientifique dans les différents domaines grâce à l’observation, l’expérimentation, le calcul, la confrontation, tout en pratiquant l’esprit critique dans le traitement de l’information afin d’établir son degré de vérité.

1. Le respect mutuel ( 2 pts)

C’est le respect entre les différents membres de la communauté, c’est respecter les autres et être soi même respecté.

1. La compétence ( 2 pts)

C’est l’aptitude approfondie d’une personne à réaliser une tache d’une manière excellente et professionnelle grâce à ses connaissances et ses capacités intellectuelles et ou manuelles.

**Question 2 ( 10 pts)**

1. L’acte de plagiat est le fait de s’approprier sans droit le travail, résultats, effort de quelqu’un d’autre sans le citer, y compris la traduction c’est un acte de fraude illégal et est qualifié de vol intellectuel. ( sur 3 pts)
2. Si une personne est soupçonnée de plagiat ou a été accusée de plagiat par une quelconque partie, les procédures à faire sont : ( sur 1 pt pour chaque étape) :
* Déposer un rapport détaillé de l’acte de plagiat avec toutes les preuves et justificatifs
* Le dossier est transmis au conseil d’éthique et de déontologie par le responsable
* Le conseil étudie le cas, effectue les enquêtes nécessaires et établit un rapport final au responsable
* Lorsque que le rapport du conseil confirme l’acte de plagiat, le responsable transmet le dossier au conseil de discipline et saisit l’étudiant par écrit pour l’informer de son accusation au plagiat et le convoquer.
* Les membres du conseil de discipline écoutent l’étudiant qui a le plein droit de se défendre mais il doit présenter des preuves de son innocence.
* Si le conseil après étude approfondie du dossier, ne détient pas des preuves suffisantes, l’étudiant n’est pas inculpé de plagiat pour manque de preuves.
* Si le conseil confirme le plagiat, il décidera de l’annulation de la soutenance de l’étudiant ou retrait du diplôme obtenu. L’étudiant peut aussi faire l’objet d’une exclusion provisoire ou définitive selon la gravité de ses actes.